

# CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2011

## PROCES VERBAL

**Présents** : LUCAS – LOPES – HENAFF – LAMANDÉ – DANIEL - LE BRIS – BIANNIC - PETIBON – JEFFROY – FOURNIS – LE BERRE – PHILIPPE – LE BRIGANT – MORINIÈRE – PERES-RAVOUX – GUEHL – LE GALL – DAGORN – LE BIHAN – CADIOU – SUC.

**Secrétaire de séance** : JEFFROY

Le procès-verbal de la séance du 10 mars 2011 est adopté à l'unanimité.

Mr Le Maire félicite Mr MAINGUY – Directeur Général des Services – pour sa participation au marathon de Paris et Mr GUEHL pour sa brillante prestation lors du défilé de mode du 10 avril dernier à l'Espace AN DOURMEUR.

Monsieur LOPES remercie Monsieur le Maire, le directeur des services, Jean Pierre Hervé et Lydia, dont c'était le premier budget, pour l'aide qu'ils m'ont apporté dans la préparation des documents

### ❖ COMMUNE DE PLESTIN LES GREVES - BUDGET PRIMITIF 2011 :

Mr LOPES rappelle que le budget primitif a pour but de prévoir l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année et surtout de déterminer le montant des impôts qu'il faudra réclamer aux contribuables plestinais et par voie de conséquence de fixer les taux d'impositions qui s'appliqueront aux bases d'impositions fixées par l'administration fiscale.

Cette année un nouveau budget va venir s'ajouter à celui de la Commune, du Centre Nautique, du Camping, du Port de plaisance, de l'assainissement, ( en délégation de gestion) du Lotissement du Peulven, ce nouveau budget concernera le nouveau projet de lotissement de Pont ar Porthéour.

L'ensemble des budgets qui vous sont présentés totalise pour 2011 la somme de 9 953 503 euros, toutes opérations réelles et d'ordre confondues.

### **BUDGET COMMUNAL**

Mr LOPES annonce que le budget 2011 sera un budget difficile et qu'à tous les niveaux il y aura lieu à des gains de productivité et d'économies.

Le budget communal, en fonctionnement, sera caractérisé par l'incidence, en année pleine, des décisions, prises l'an dernier

Cette année vont se répercuter tout d'abord le fonctionnement de l'espace An Dour Meur – avec la marge d'erreur liée à son fonctionnement en année pleine – environ 50 000 €. Puis, les charges de personnel recruté l'an dernier (2 postes et demi) 93 000 €, les nouvelles annuités d'emprunts (67 671 €), l'incidence de la suppression de la majoration sur les terrains à bâtir (16 500 €) ; la diminution des versements par l'assurance maladie pour le personnel (30 000 €) l'augmentation de la prévision de charge nette du service enfance jeunesse (120 391 € en 2010 pour 85 150 € en 2010 soit 35 241 € de plus)

Mr LOPES rappelle que le budget est voté par chapitre et propose néanmoins de voir le détail de chaque chapitre de la section de fonctionnement, tant en recettes qu'en dépenses, afin de connaître

l'évolution des crédits par rapport soit au budget de l'an dernier soit par rapport au compte administratif qui sert de fil rouge à l'établissement du budget.

## **LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Elle est prévue en dépenses et recettes à 4 314 453.94 euros

### **DEPENSES :**

#### **Charges à caractère général :**

Chapitre prévu à 937 890 € contre 825 800 € l'an dernier

Mr LOPES apporte quelques explications sur l'évolution ou sur le contenu de ce chapitre

#### **Charges de personnel :**

Chapitre prévu à 2 175 000 € contre 2 106 000 € l'an dernier

Comme je l'ai dit tout à l'heure la progression est liée à l'incidence sur une année pleine du recrutement du personnel de l'an dernier.

#### **Autre charges de gestion courante :**

Chapitre prévu à 325 200 € au lieu de 338 090 €.

La diminution est essentiellement due à moins de détachement de personnel du Centre de gestion départemental.

#### **Les charges financières**

Prévues à 150 000 € au lieu de 124 000 €

Il s'agit ici des intérêts des emprunts contractés par la Commune ; le remboursement en capital se trouvant en section d'investissement. L'évolution est due à l'incidence des emprunts contractés l'an dernier.

#### **Les charges exceptionnelles :**

Prévues à 68 790 € au lieu de 4 700 €.

Deux raisons tout d'abord le versement de l'excédent de fonctionnement apparaissant au compte administratif du service assainissement transféré à L.T.A. au 1<sup>er</sup> janvier 2011. d'un montant de 63 290 € et ensuite d'une prévision d'annulation de titres de 2010 et années antérieures de 3000 € et de 2 000 € pour les titres communaux.

#### **Les dotations :**

Comme l'an dernier une dotation obligatoire de provisions pour risques mais ramenée à 30 000 € et une réserve en dépenses imprévues de 19 873.94 €

#### **Virement à la section d'investissement :**

Il est prévu à 451 600 € Il se justifie par le remboursement des emprunts en capital pour 412 000€ ; 20 000 € pour emploi de la taxe de séjour 2011 encaissée en fonctionnement et 20 000 € au titre de provision pour frais d'études de la construction d'une école maternelle.

#### **Dotations aux amortissements :**

Elle est de 155 100 € et calculée en fonction de l'actif mobilier de la commune. Dans les communes de plus de 3500 habitants il y a également obligation d'amortir l'immobilier et les subventions. Une décision modificative sera prise en cours d'exercice.

### **RECETTES :**

En dehors du montant des impôts, le total des recettes prévisionnelles sera de 2 086 027 € en tenant compte de l'affectation du résultat 2010 de 233 829€ se décomposant en 63 290 € d'excédent du budget assainissement 2010 (reversé à L.T.A.) et de 170 539. € provenant de l'affectation des résultats 2010 de la Commune.

**Atténuation de charge :**

Remboursement, par l'assurance, des frais de personnel en arrêt de maladie – ramené en prévision à 50 000 € pour 2011 pour 80 000 € de prévision en 2010.

**Produits des services du domaine et ventes diverses :**

Outre le reversement par les budgets annexes de leur frais de personnel (345 700 €) se trouveront les produits espérés de la location de An Dour Meur et du produit des spectacles.

**Impôts et taxes :**

Pour équilibrer le budget il sera nécessaire de demander aux contribuables plestinais la somme de 1 451 426 €.

La répartition se verra lors du vote des taux

**Dotations, subventions et participations :**

Dans ce chapitre se trouvent les dotations de l'Etat au titre de la dotation globale. Elles seront de 1 277 945 € (avec une baisse de population) pour 1 266 296 € en 2010.

**Autres produits de gestion courante**

Il s'agit du produit des loyers des immeubles loués par la Commune

**Produits exceptionnels :**

Il s'agit pour l'essentiel des pénalités aux entreprises n'ayant pas respecté le planning de délais de An Dour Meur.

Le total des recettes de fonctionnement cumulées sera donc de 4314 453.94 € correspondant au montant des dépenses.

**LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Elle est prévue en recettes et dépenses à 2 544 748 €

En ôtant le déficit reporté de 2010 : 861 214.21 € celui de l'assainissement 9817.33 €, le remboursement en capital des emprunts 414 000 €, la dépense prévisionnelle réelle d'investissement sera de 1 285 031 €. Il faut noter que cette possibilité est due au fait de la récupération de la TVA payée sur les dépenses de 2010 pour la construction de l'espace culturel An Dour Meur soit 367 711 €. Cette TVA servira, tout d'abord, à diminuer de 150 000 € l'emprunt d'un même montant prévu, et non réalisé, en décembre 2010. et l'ouverture d'un crédit complémentaire pour solder les travaux, l'actualisation des marchés et le 1% culturel

Dans les nouveaux programmes d'investissements se trouvent :

- 20 000 € pour une première dotation d'étude pour la construction de l'école maternelle.
- 20 000 € pour la rénovation de la commande de programmation de l'éclairage public.
- 150 000 € pour l'acquisition de divers matériels de transport
- 18 000 € de matériel de bureau et informatique pour les différents services
- 4 500 € pour divers mobilier aux écoles, à la Mairie et un banc pour An Dour Meur (sous l'escalier)
- 20 000 € au titre de l'emploi de la taxe de séjour 2011

- 5 000 € pour le poste de la SNSM
- 10 217 € de matériels complémentaires pour An Dour Meur
- 5 000 € pour des illuminations de Noël
- 5 130 € pour la restauration des statues
  
- 22 020 € pour divers matériels pour les services techniques
- 20 000 € pour une première tranche de mises aux normes d'accès aux bâtiments publics pour les handicapés et 3 170 € pour l'étude de l'accessibilité voirie
- 14 200 € pour la démolition de la maison près du cimetière
- 120 000 € pour la rénovation de la salle Marcel Hamon et les équipements sportifs
- 4 700 € pour la protection de l'église de la foudre
- 16 100 € pour le ravalement de l'école primaire
- 5 000 € pour l'isolation et le ravalement du boulodrome
- 310 000 € pour le programme de voirie 2011 financé par emprunt.

Les recettes du même montant que les dépenses seront constituées des restes à réaliser 2010, du produit de cession d'immobilisation, de quelques subventions, du prélèvement sur la section de fonctionnement et de l'amortissement des immobilisations.

### ❖ **BUDGETS PRIMITIFS 2011 - BUDGETS ANNEXES**

#### • **Centre Nautique :**

Rien de particulier

Prévu en recettes et dépenses de fonctionnement à 269 385 € le centre nautique s'équilibrera grâce à une subvention communale de 60 000 €

La section d'investissement sera de 52 331 € avec des acquisitions pour 37 298.63 €

#### • **Assainissement :**

Compétence transférée à Lannion Trégor Agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2011, la commune bénéficie d'une délégation pour la gestion du service.

Pas d'investissements (compétence L T A) et le fonctionnement est prévu à 678 242 €

#### • **Port de Plaisance :**

Changement de plan comptable qui de M 14 devient M 4 et est considéré comme un EPIC – Etablissement Public Industriel et Commercial) – budget hors taxes -

Grâce à un résultat positif reporté, l'exploitation est prévue 27 121 € et l'investissement à 22 350 € pour des travaux de mouillages et de déroctages

#### • **Camping :**

Prévu en fonctionnement à 177 076 € dont 24 145.90 € d'excédent reporté les recettes sont espérées à hauteur de 152 900 €

La section d'investissement est fixée à 564 326.37. L'essentiel des dépenses étant consacrées à la piscine, à la rénovation de bornes électriques, au remplacement de chalet et surtout à la construction de la piscine.

#### • **Lotissement du Peulven :**

Le lotissement va se terminer. Les restes à payer seront de l'ordre de 250 100 € en sachant qu'un déficit existera d'environ 55 000 € que la commune devra combler par ses propres ressources en 2012.

#### • **Lotissement Pont Ar Porthéour :**

Nouveau lotissement ouvert avec un crédit fictif de 1 million d'euros pour l'acquisition des premiers terrains. Le budget sera réajusté en fonction des achats et des travaux.

### ❖ VOTE DES TAUX – IMPOTS LOCAUX

Mr LOPES expose que le produit des taxes locales pour 2011 à taux constants s'élève à 1 371 460 €. Cette somme n'est pas suffisante pour équilibrer le budget. Il convient de se prononcer sur l'augmentation des taux pour obtenir un produit de 1 451 426 €, nécessaire à l'équilibre du budget primitif 2011.

Les taux proposés pour 2011 sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 15.65
- Taxe foncière (bâti) : 21
- Taxe foncière (non bâti) : 54.52

Mr Le Maire ajoute que la dotation globale de fonctionnement (financement Etat) n'a pas connu d'évolution depuis plusieurs années.

La cotisation assurance pour le personnel communal a augmenté fortement. Par ailleurs, la surtaxe sur les terrains à bâtir a été supprimée. Enfin, la commune ne perçoit plus les évolutions positives du produit de la taxe professionnelle.

L'augmentation des taux est également justifiée par la volonté de la municipalité de maintenir les projets : piscine – lotissement – école maternelle – entretien de la voirie.

Mr Le Maire souligne que la dette par habitant reste dans la moyenne départementale. Il faut noter que la fiscalité était figée depuis 1983.

Mr JEFFROY fait le constat d'une stagnation des dotations de l'Etat et parallèlement d'une augmentation des matériaux, des carburants, du gaz et de l'électricité.

Toutefois l'augmentation des taux des impôts n'est pas une situation normale qui doit se reproduire régulièrement. Il faut considérer l'augmentation des impôts comme un dernier recours.

Mr LAMANDE dit que les élus doivent faire des choix : la fiscalité est maîtrisée depuis 27 ans et reste dans les moyennes départementales. La réalisation de la salle multifonctions répond à une forte demande et à été votée à l'unanimité. Cet équipement peut avoir des conséquences sur la fiscalité locale ; il faut les mesurer clairement et communiquer vers la population.

Mr Le Maire propose de soumettre l'évolution des taux au vote de l'assemblée :

- Favorable : 20
- Abstention : 1 (Mr Robert SUC)

### ❖ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2011

Le Conseil Municipal adopte les subventions suivantes :

- Secours catholique Plestin : 244 – Al Levrig : 76 – Amis de la résistance Plestin : 150 – Chemins Plestinais et patrimoine : 120 – Chambre des métiers Finistère : 60 – Centre hospitalier de Lanmeur : 200 – Pétanque plestinaise exceptionnelle : 150 – OMS « Le Trail des Chapelles » : 800 – Pêcheurs plaisanciers : 152 – Chemins Plestinais et patrimoine exceptionnelle : 880 – Croix Rouge exceptionnelle : 300 – Dans Treger : 300 – ECPPT : 500 – Office Culturel Municipal : 500 – Amicale Laïque – voyage à Nantes pour les écoles : 390.

## ❖ **SCHEMA ASSAINISSEMENT PLUVIAL – ENQUETE PUBLIQUE**

Le Maire expose que l'étude sur le schéma assainissement pluvial doit être soumise à enquête publique.

Le projet doit être compatible avec le SDAGE ; les orientations fondamentales sont les suivantes :

- Repenser les aménagements de cours d'eau
- Réduire la pollution par les nitrates
- Réduire la pollution organique
- Maîtriser la pollution par les pesticides
- Maîtriser les pollutions dues aux substances dangereuses
- Protéger la santé en protégeant l'environnement
- Maîtriser les prélèvements d'eau
- Préserver les zones humides et la biodiversité
- Rouvrir les rivières aux poissons migrateurs
- Préserver le littoral
- Préserver les têtes de bassin versant
- Réduire le risque d'inondations par les cours d'eau
- Renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques
- Mettre en place des outils réglementaires et financiers
- Informer, sensibiliser, favoriser les échanges

Le schéma a identifié les bassins versants des eaux pluviales (St Efflam – Sainte Barbe – le bourg – Tossenou et Lanscolva).

Un programme de travaux est annoncé pour le dimensionnement des réseaux en fonction des ruissellements ; des bassins de rétention seront implantés à Beg ar C'hra – Guergay – Pen an Allée. Le Conseil Municipal approuve le schéma directeur des eaux pluviales et décide de le soumettre à l'enquête publique.

## ❖ **COLLEGE DU PENKER - REGULARISATION FONCIERE**

Le Maire expose que le Syndicat du Collège, avant dissolution, cède son patrimoine au département et à la commune.

La commune récupère les parcelles suivantes :

- AH 241 (764m<sup>2</sup>)
  - AH 523 avec préfa (310 m<sup>2</sup>) – affecté à l'usage scolaire
  - AH 530 (13 m<sup>2</sup>)
  - AH 498 (42 m<sup>2</sup>)
  - AH 499 en partie (23 m<sup>2</sup>)
  - Les abords du collège (voirie - accès vers le lotissement du Penker – espaces verts)
- La commune cède au département l'enceinte du gymnase du collège (2088m<sup>2</sup>).

- Les transferts entre le syndicat et la commune feront l'objet d'un acte notarié unique,
- Les transferts impliquant le département seront traités par acte administratif.

L'assemblée donne son accord à ces régularisations foncières.

## ❖ **EMPLOIS SAISONNIERS 2011**

Le conseil Municipal décide l'ouverture des postes suivants :

## CAP ARMOR

Poste	Nombre	Période	Rémunération
Directeur	1	Juillet	120% du SMIC
	1	Août	
Animateurs	2	Juillet	110% du SMIC
	2	Août	
Accueil	1	Juillet	110% du SMIC
	1	Août	

## SURVEILLANT DES PLAGES

Poste	Nombre	Période	Rémunération
Sauveteurs SNSM	3	Juillet	Indice des opérateurs des A.P.S : Chef de poste indice majoré : 362 Adjoint chef de poste indice majoré : 308 Sauveteur qualifié indice majoré : 300
	3	Août	
Roche d'Argent	1	Juillet	SMIC horaire
	1	Août	

## CENTRE NAUTIQUE

Poste	Nombre	Période	Rémunération
Moniteurs Voile	6	Juillet	SMIC horaire
	6	Août	
Moniteur Chef Voile	1	Juillet	130% SMIC horaire
	1	Août	
Moniteurs Char à Voile	3	Juillet	SMIC horaire
	3	Août	
Moniteur Chef Char à Voile	1	Juillet	130% SMIC horaire
	1	Août	
Moniteur chef Kayak	1	Juillet	130% SMIC horaire
	1	Août	
Secrétaire	1	Juillet	SMIC horaire
	1	Août	
Poste Atelier	1/2	Juillet	SMIC horaire
	1/2	Août	

## CAMPING

Poste	Nombre	Période	Rémunération
Accueil	2	Juillet	110% SMIC horaire
	2	Août	
Barman	1	Juillet	SMIC horaire
	1	Août	
Sanitaire	2	Juillet	SMIC horaire
	2	Août	
Gardien	1	Juillet	SMIC horaire

	1	Août	
Remplaçant	1	Juillet	SMIC horaire
	1	Août	
Animateur	1	Juillet	SMIC horaire
	1	Août	

### SERVICES TECHNIQUES ET DIVERS

Poste	Nombre	Période	Rémunération
Bourg – Balayage- Nettoyage WC	1	Juillet	SMIC horaire
	1	Août	
Plage - WC - Salle de sport	1	Juillet	SMIC horaire
	1	Août	
Espaces Verts	1	Juillet	SMIC horaire
	1	Août	
Plage – Centre Nautique	1	Juillet	SMIC horaire
	1	Août	
Divers Transports- Manifestations sportives	1	Juillet	SMIC horaire
	1	Août	
Ménage Mairie +Ti An Oll + Bibliothèque	1	Juillet	SMIC horaire
	1	Août	
Poste polyvalent	1	Juillet	SMIC horaire
	1	Août	

### TI AN OLL

Poste	Nombre	Période	Rémunération
Accueil Exposition Circuit des chapelles	3	mi-juillet à mi- août	SMIC horaire

### SERVICE ENFANCE JEUNESSE

JUILLET
AOÛT

POSTE	Nombre	période	rémunération	divers
<b>ALSH KERGALL (421)</b>				
Directeur pédagogique	1	30/06/2011 au 29/07/2011	110% du smic	
BAFA/SB	1	30/06/2011 au 29/07/2011	105 % du smic	
animateur BAFA	3	30/06/2011 au 29/07/2011	100 % du smic	
animateur BAFA	1	11/07/2011 au 29/07/2011	100% du smic	
stages BAFA	2	30/06/2011 au 29/07/2011	100 € / sem	
stage BAFA	1	30/06/2011 au 08/07/2011	100 euros	
Ménage	1	4/07/2011 au 29/07/2011	100% du smic	
BAFA/SB	1	01/08/2011 au 2/09/2011	105 % du smic	
animateurs BAFA	3	01/08/2011 au 2/09/2011	100 % du smic	
stages BAFA	2	01/08/2011 au 2/09/2011	100 € / sem	
Ménage	1	01/08/2011 au 2/09/2011	100 % du smic	



<b>ALSH 11/15 ans (422)</b>				
animateur BAFA	1	30/06/2011 au 29/07/2011	100 % du smic	
stages BAFA	1	30/06/2011 au 29/07/2011	100 € / sem	
animateurs BAFA	2	01/08/2011 au 19/08/2011	100 % du smic	
<b>SEJOURS DE VACANCES</b>				
directeur	1	2/07/2011 au 9/07/2011	120% du smic	422
animateur BAFA	1	2/07/2011 au 9/07/2011	100% du smic	422
directeur	1	7/07/2011 au 29/07/2011	120% du smic	421/422
animateur BAFA	1	7/07/2011 au 29/07/2011	100% du smic	421/422
stage BAFA	1	11/07/2011 au 29/07/2011	100 € la sem	421
directeur	1	01/08/2011 au 02/09/2011	120% du smic	421
animateur BAFA	1	01/08/2011 au 02/09/2011	100% du smic	421
stage BAFA	1	01/08/2011 au 02/09/2011	100 € / sem	421
animateur BAFA	2	22/08/2011 au 02/09/2011	100% du smic	422

#### **Rémunérations :**

- 1 directeur : 120% du smic
- 1 directeur pédagogique avec SB : 115% du smic
- 1 animateur pédagogique : 110% du smic
- 1 animateur SB : 105% du smic
- 1 animateur BAFA : 100% du smic
- 1 stage pratique BAFA : 100 euros par semaine avec les enfants

#### **❖ COUT DU RAMASSAGE ET EVACUATION DES ALGUES VERTES – RECOURS AUPRES DE L'ETAT**

Le Maire rappelle le différend indemnitaire avec l'Etat pour les coûts de ramassage et d'évacuation des algues vertes.

La responsabilité de l'Etat ayant été établie, il faut agir pour percevoir rapidement les aides financières de l'Etat à travers une action en référé.

Le conseil municipal autorise le Maire à engager un référé – provision devant le T.A. de Rennes pour obtenir une somme de 72 074 € pour 2010 et une provision de 237 462 € pour 2011.

#### **❖ DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE A LTA – Avenant à la convention**

L'assemblée communale adopte l'avenant n° 1 à la convention du 15 avril 2010 pour préciser que LTA supporte les coûts de ramassage et évacuation des algues vertes en attendant le montant définitif de la participation de l'Etat. La convention est reconduite pour 2011.

#### **❖ ENTRETIEN DU « SENTIER DES DOUANIERS » - Convention KER UHEL CONTACTS**

Le conseil municipal décide de confier à K.U.C. l'entretien du sentier des Douaniers pour 2011,2012 et 2013. La prestation est chiffrée à 11 723,54 € par an.

#### **❖ P.O.S. – REVISION – CONSULTATION DES BUREAUX D'ETUDES – CAHIER DES CHARGES MODIFIES**

Le Maire expose que le nouveau cahier des charges intègre l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2NA de Pont ar Porthéour et rappelle les éléments de la révision :

- **Réflexion préalable, sous forme d'ateliers thématiques, permettant l'émergence d'objectifs d'aménagement intégrant les problématiques du développement durable ;**
- Recueil de l'ensemble des données nécessaires à la révision de PLU, notamment pour établir le diagnostic territorial socio-économique et environnemental ;
- Etablissement d'un bilan précis du PLU opposable ;
- Traduction réglementaire de ces éléments sous forme d'un **Diagnostic** ;
- Elaboration du **Projet d'Aménagement et de Développement Durable** ;
- Elaboration des **Orientations d'aménagement** sur l'ensemble des zones AU, sur les secteurs identifiés par la collectivité et pour les équipements publics ;
- Elaboration du **zonage** graphique et du **règlement** correspondant ;
- Etablissement de **l'évaluation environnementale**.

Il est précisé que 6 bureaux d'études ont été retenus après la phase « candidature ».

### ❖ QUESTIONS DIVERSES

- **Réalisation d'un emprunt** : 388 000 € auprès du Crédit Agricole après consultation des organismes prêteurs. Il s'agit d'un taux fixe à 4.20 %.
- **Avance de Trésorerie à la Caisse des Ecoles** : le maire expose que la Caisse des Ecoles connaît des difficultés de trésorerie et propose le versement d'une avance remboursable de 10 000€. Accord du Conseil Municipal.
- **Service Enfance Jeunesse – Recrutement – Stagiaires – Formation** :
  - . Accueil de loisirs : versement de 300 € à Melle BONNEAU (stagiaire BAFA)
  - . Séjour Ski : versement de 100 € à M PRIGENT (stagiaire BAFA)
  - . Centre de Loisirs du 26 avril au 6 mai : versement de 100 € à Melle LE RUMEUR (stagiaire BAFA)
  - . stage d'approfondissement BAFA de Melle LE HENAFF auprès du CEMEA : l'assemblée accepte la prise en charge de cette formation pour un montant de 434 €.
- **Espace An Dour Meur – Avenant aux marchés de travaux** : le Conseil Municipal accepte les avenants LE BOHEC pour 3 821.76 € et CMT pour 666.03 €
- **Indemnité représentative de logement aux instituteurs 2010** : l'assemblée donne un avis favorable à la proposition du Préfet : revalorisation de 1.0435 %.
- **Feu d'artifice du 14 juillet** : Accord du conseil municipal pour un montant de 3 900€.
- **Formation de 2 artificiers** : Coût de 1016 € par agent.
- **Mesure de radon dans les bâtiments communaux** : le maire expose que des dosimètres seront disposés dans les écoles et à la garderie. Une consultation de bureaux d'études a été organisée ; il est proposé de retenir la Société APAVE pour un montant de 705.64 € TTC. Accord du Conseil Municipal.
- **Facture « Spectaculaires » - Règlement – Proposition de délibération** : Le maire propose au Conseil Municipal d'adopter par délibération les travaux commandés à la Société Spectaculaires pour la fourniture d'un vidéo projecteur, d'une sono et de « praticables de scène ». l'assemblée approuve le versement d'une somme de 23 340,39 € à la Société « Spectaculaires ».
- **Compte Administratif 2010 – Camping Municipal** : le Conseil Municipal décide de rectifier une « erreur de plume » dans la reprise des « restes à réaliser » recettes en section d'investissement. Au compte 1641, il faut lire 400 000 € au lieu de 300 000€.
- **Service Assainissement – Dégrèvements** : Le Maire expose que des fuites ont été constatées sur les installations eau potable de plusieurs usagers du service assainissement. Les volumes perdus en fuite n'ont pas été déversés au réseau d'assainissement des eaux usées. Après dégrèvement, les volumes à facturer apparaissent ainsi :
  - Mr et Mme LE ROUX Yvon : 114 m3
  - Mme COURDAVAULT Marie Laure : 36 m3
  - Mr et Mme HAUUY Jean Marie : 9 m3

Accord du Conseil Municipal.

- **Extension d'eau potable à Keranguiner – Participation de la Commune** : Le Maire expose que le Syndicat de la Baie prend en charge 30 ml sur les extensions du réseau d'eau potable. La commune règlera 23 mètres sur les 53 ml prévus à Keranguiner. Le Conseil Municipal donne son accord pour une participation de 518,65 €.
- **Machine à café – Maintenance** : l'assemblée donne son accord pour une maintenance annuelle de 71.76€ auprès de « Fountain Ouest ».
- **Préfecture – Information sur le code de la construction** : La Préfecture informe la commune sur sa position au regard du taux de 20% de logements sociaux. L'objectif triennal (2011-2013) est fixé à 29 logements. Le déficit de logements sociaux constaté au 01 janvier 2007 était de 165 logements.
- **Camping de Saint Eflam – demande d'emplacement** : l'assemblée donne un accord de principe à l'intervention d'une crêpière ambulante au camping pendant la saison, le vendredi soir.
- **Camping Municipal de Saint Eflam – piscine – attribution des lots** : le maire expose que la commission d'appel d'offres a attribué les 10 lots pour la réalisation de la piscine. Le coût avoisine les 463 000 € HT. Les subventions devraient atteindre un montant de 120 000 €.
- **Lotissement de Pont ar Porthéour – Acquisitions de terrains** : Le Maire dit que Monsieur KERLIRZIN a donné son accord pour la vente de son terrain au prix de 3,80 € le m<sup>2</sup>; il conservera une surface viabilisée de 600 m<sup>2</sup> dans le futur lotissement. Mme LE RUMEUR a également accepté de céder 5090 m<sup>2</sup> au prix de 5,50 € le m<sup>2</sup>.
- **Situation de Mme LE GLAS – contrat CUI – CAE** : le maire expose que Mme LE GLAS intervient au camping depuis 17 ans et assure les remplacements de Mme LE GUERROUE. Mme LE GLAS est intéressée par le demi-poste secrétariat/assistante de direction de l'espace culturel An Dour Meur (de 70 à 100% d'un temps plein à définir). Un contrat aidé par l'Etat (CUI – CAE) est proposé pour une durée de 6 mois à 2 ans avec prise en charge de 30% du SMIC. Le conseil Municipal donne son accord de principe à ce dispositif.
- **Ouverture et fermeture des portes du cimetière** : Monsieur le Maire propose de confier à Monsieur LE QUELLEC François la gestion des portes du cimetière. Accord de l'assemblée.
- **DASTUM – Motion de soutien** : le conseil municipal soutient la motion proposée par DASTUM pour l'inscription d'éléments du patrimoine culturel immatériel de Bretagne sur les listes de l'UNESCO et notamment : le fest noz – le chant à écouter (complaintes – gwerziou – soniou...) et les jeux et sports traditionnels bretons.
- **Inondations – Propriété LE JEAN** : un expert a été désigné par ordonnance du Président du Tribunal Administratif de Rennes. Les opérations d'expertise seront prochainement diligentées.
- **Lannion Trégor Agglomération – transports spéciaux** : LTA organise une consultation auprès des transporteurs pour 3 lots : lot 1 secteur de Plestin Les Grèves, lot 2 secteur de Lannion, lot 3 secteur de Perros Guirec.
- **Gare de Plounérin – desserte ferroviaire Trégor** : le Maire donne lecture à l'assemblée de la lettre de Monsieur LAHELLEC, vice-président du Conseil Régional de Bretagne. La Région dit sa disponibilité pour échanger avec les partenaires concernés sur l'avenir de la halte de Plounérin.
- **Randonnée pédestre – Acquisitions de terrains** : Monsieur DANIEL propose l'acquisition de terrains dans le secteur de Saint Haran – Milin Haouël sur les propriétés DUPORT – HENRY et CILLARD sur la base de 3000 € l'hectare. Le conseil approuve ces acquisitions.
- **Location vélos au camping** : Monsieur LE BERRE dit que l'EPIC de Tourisme proposera à titre expérimental, la location de six vélos électriques au camping. Le prix du vélo est de 450 € dont 200€ à la charge de la commune.
- **Camping car – stationnement** : Monsieur LE BIHAN souhaite des informations sur le dossier « camping car ». Monsieur LE BERRE indique que plusieurs endroits ont été identifiés pour l'accueil des campings car.

- **Voirie – sécurité** : Monsieur SUC attire l'attention sur la sécurité du haut de la rue du Penker. Mme LE GALL rappelle les problèmes de stationnement rue de Kergado.
- **Utilisation de la salle des fêtes – activités tennis de table** : Monsieur LE BRIGANT annonce la signature d'une convention avec le tennis de table pour l'utilisation de la salle des fêtes. La demande porte sur 3 soirées. Le matériel serait stocké sur place.
- **Salle des Fêtes – réservation** : Mme FOURNIS souhaite savoir si la salle des fêtes peut être réservée pour un repas.
- **P.I.J. – Activités « DIRT »** : Monsieur LE BRIGANT présente un projet de circuit « DIRT » sur le plateau sportif du Penker.
- **Prochain Conseil Municipal** : le 4 ou 5 mai (aménagement foncier).

Fin de la séance à 21h.

Le Maire

A. LUCAS

